

**LE SECRETAIRE donne lecture du rapport**

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir procéder à l'examen du compte de gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 1979 .

Les résultats généraux que fait ressortir ce compte sont les suivants :

NUMEROS	SUBDIVISIONS	RESULTAT CLOTURE EXERCICE PRECEDENT	OPERATIONS DE L'EXERCICE	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
:	:	Deficit : Excédent	mandats : titres	Deficit : Excédent
:	:	:	:	:
:	Section de fonctionnement	: 2 850 049,86	: 157 705 192,64	: 158 120 739,68
:	:	:	:	:
:	Section d'investissement	: 16 296 225,98	: 114 173 143,02	: 126 204 798,04
:	:	:	:	:
:	:	: 19 146 275,84	: 271 878 335,66	: 284 325 537,72

Ces résultats concordent avec ceux du Compte administratif que vous avez approuvé par délibération en date

du 6 Mai 1980 .

LE MAIRE = Mesdames, Messieurs, je vous soumetts le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

LE MAIRE = Ces chiffres concordent avec ceux que nous avons trouvé quand nous avons passé le Compte Administratif du Maire le 6 Mai 1980.

M. Marc GERARD = Je me souviens d'une réunion avec le Trésorier Payeur Général qui nous disait que notre Compte Administratif serait déficitaire. Il se trompait.

M. SAMY = Nous avons encaissé les emprunts et fait des travaux qui ne sont pas encore payés mais cela correspond à des dépenses engagées et il ne reste plus rien dessus.

LE MAIRE = En principe, il ne doit plus rien rester. Pour ce qui reste, cela veut dire que les financements que nous avons prévu mais qui concernent les programmes 79-80 sont arrivés mais ne sont pas encore utilisés, en particulier pour la section d'investissement.

M. SAMY = M. DUPUIS veut savoir la somme productive d'intérêt. Par exemple, pour le 31 Décembre, une somme de 15 641 500 F a produit 1 % d'intérêt. C'est la somme déposée à la C.A.E.C.L (Caisse d'Aide à l'Équipement des Collectivités Locales)

LE MAIRE = La C.A.E.C.L nous paye notre argent 1 % l'an et nous prête de l'argent à 14 % l'an. Nous avons récupéré 179 000 F sur les sommes de 1978.

M. Jean Marie DUPUIS = Est-ce que c'est obligatoire que les fonds excédentaires soient donnés à la C.A.E.C.L. Pourquoi ne le donne t-on pas à un autre fonds d'Etat?

M. SAMY = Ce n'est que la moitié des emprunts de la Caisse des Dépôts. Nous ne pouvons pas faire autrement.

LE RECEVEUR MUNICIPAL QUITTE LA SALLE.

LE MAIRE = Est-ce que vous avez des questions à poser sur le compte de gestion du Receveur Municipal ?

M. Marc GERARD = Je me souviens quand même de cette réunion où les services municipaux s'étaient faits critiquer par le Trésorier Payeur il n'y a pas longtemps où il prétendait que le Compte Administratif serait déficitaire, qu'on s'était sûrement trompé, ce qui prouve que les services financiers de la Mairie ne sont pas si mal gérés que cela.

LE MAIRE - Il l'avait dit au moment où nous devions faire des emprunts à la Caisse des Dépôts et comme il ne pouvait pas donner beaucoup d'emprunts, il voulait trouver toutes les raisons pour freiner un peu ces emprunts.

LE MAIRE = Mesdames, Messieurs, je mets la question aux voix

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

LE RECEVEUR MUNICIPAL REVIENT DANS LA SALLE

LE MAIRE = Le Conseil Municipal et moi-même sommes heureux de vous adresser nos félicitations à l'occasion de l'exercice 1979.

APPLAUDISSEMENTS

x

x

x

VU - St Denis le 29 Juillet 1980  
P/le Préfet, le Secrétaire Général  
Signé: Richard CULTI AUX  
Pour copie certifiée conforme  
Pour le Préfet,  
Le chef de Bureau délégué  
Jacques Lacoste.